



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2022-060

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées /

65-2022-02-24-00001 - Arrêté portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, **??** des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (3 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2022-02-24-00001

Arrêté portant organisation de la direction
départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations des Hautes-Pyrénées



**Arrêté n°
portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées**

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2020-12-15-001 du 15 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées du 11 février 2022 ;

Vu la proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées exerce, à compter du 1^{er} avril 2021, sous l'autorité du préfet des Hautes-Pyrénées, à l'exception des services relevant du système d'inspection et de législation du travail, les attributions définies aux articles 4 et 5 du décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles.

ARTICLE 2 - L'organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Les services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées sont implantés à la cité administrative REFFYE, rue de l'Amiral COURBET à TARBES.

ARTICLE 4 - L'arrêté préfectoral n°65-2021-03-29-00001 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées est abrogé.

ARTICLE 5 - La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 26/2/2022

Le Préfet



Rodrigue FURCY

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations - DDETSPP
 Cité Administrative Refyve - BP 41 740 - 65017 TARBES Cedex 9

ORGANIGRAMME

